

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75 355 PARIS

Professeur Jérôme Salomon
Directeur général de la santé
14 Avenue Duquesne
75 355 PARIS

Paris, le 24 avril 2020

Objet : Propositions du CNOSF en vue du déconfinement

Monsieur le Ministre,
Monsieur le directeur général de la santé,

Alors que nous traversons la plus grave crise sanitaire moderne, la France va débiter une nouvelle phase cruciale dans sa gestion de l'épidémie, celle du déconfinement. Après deux mois de confinement et devant cette perspective capitale, le Conseil de l'Ordre des sages-femmes a souhaité formuler quelques propositions concrètes pour garantir la santé des femmes et des nouveau-nés mais aussi favoriser un déconfinement efficace.

Pour le Conseil national, l'une des deux grandes priorités sera la définition d'un plan effectif de continuité et de reprise des soins.

Les consultations auprès des sages-femmes ont diminué de plus de 40% d'après l'assurance maladie. Malgré l'émergence de la télé-médecine, de nombreuses femmes, effrayées par l'épidémie, ont spontanément renoncé aux soins. Les sages-femmes ont dû également réduire leur activité. Ce constat s'explique principalement par trois facteurs : le report des soins non urgents, la mise en place des mesures barrières et le manque de matériels de protection. Cette situation ne peut perdurer : la vaccination des tout-petits et le dépistage des cancers s'effondrent.

Par ailleurs, l'Ordre reçoit un nombre important de signalements faisant état d'organisations territoriales Ville-Maternité défaillantes. Si les sorties précoces voire ultra-précoces se multiplient, la coordination ne suit pas. Les techniciens de la CPAM en charge du PRADO ne sont plus présents pour conseiller et organiser ces sorties. Les chiffres de l'assurance maladie sont édifiants : les sorties PRADO ont diminué de 47%. Désormais, parents et nouveau-nés quittent régulièrement la maternité sans suivi postnatal organisé. La crise sanitaire ne doit pas se traduire par une prise en charge insuffisante alors que les sages-femmes s'engagent pour maintenir la sécurité et la qualité des soins.

Pour répondre à cette situation particulièrement inquiétante, le CNOSF défend 4 propositions simples et pragmatiques pour assurer la santé des femmes et des tout-petits :

- Garantir la mise à disposition d'équipements de protection (masques...) aux sages-femmes et au grand public**
- Maintenir le remboursement des actes de télé-médecine effectués par une sage-femme au-delà du 11 mai**
- Autoriser les sages-femmes à vacciner les nourrissons**
- Favoriser la reprise du PRADO et veiller à la mise en place de dispositifs de coordination dans les territoires**

L'autre axe prioritaire pour le Conseil national est de mettre au cœur du dispositif de déconfinement les professionnels de santé de terrain et notamment les sages-femmes.

La stratégie de déconfinement se fonde sur une politique de dépistage de grande ampleur qui nécessite la mobilisation en masse des professionnels de santé. Or, la sage-femme est en première ligne. Elle entre dans les foyers et va au contact des familles. Elle peut ainsi facilement et précocement repérer les signes cliniques évocateurs.



ORDRE DES SAGES-FEMMES

Conseil National

De plus, d'après le HCSP les femmes enceintes au troisième trimestre font partie des personnes à risque. Il est donc indispensable de limiter les déplacements de ces femmes et d'accélérer le dépistage. Dès lors, pour éviter toute circulation du virus et permettre une prise en charge optimale et rapide des femmes positives au nouveau coronavirus, les sages-femmes doivent recevoir les équipements de protection idoines.

Dans ce sens, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes formule deux demandes pour que le plan de déconfinement soit une pleine réussite :

-La possibilité aux sages-femmes de prescrire, à compter du 11 mai, des tests de dépistage du Covid19 aux femmes enceintes et à leur entourage s'ils constatent des symptômes cliniques lors des visites à domicile ou de rendez-vous au cabinet.

-La mise à disposition de matériels de protection adapté à la prise en charge des patients positifs au COVID-19 : masque FFP2, surblouses...

Dans le cadre du déconfinement, la périnatalité et le suivi gynécologique doivent demeurer des priorités et des schémas effectifs doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire : notre profession saura répondre présente pour assurer la santé des femmes et des nouveau-nés durant cette phase critique.

Veillez, Messieurs, agréer la plus haute considération du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes.

Anne-Marie CURAT
Présidente du C.N.O.S.F